

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/02/2011

Date de la convocation:

09/02/2011

Date d'affichage:

L' an 2011 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 044.2011

Vote : A l'unanimité

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

044.2011 : Elus : comité de pilotage transport et déplacements, TIC.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2008 du conseil communautaire du 21 avril 2008 décidant la création des comités de pilotages au sein des commissions et désignation des membres,

Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte que M. Haas est élu référent de l'instance, les vices présidents pilotant l'instance au vu de leurs compétences respectives (M Schlosser pour le volet tourisme, M Braconnier pour le volet économie, M. Bertrand pour le volet TIC et M

Weisbecker pour le volet développement durable)

Envoyé en préfecture le 16/03/2011

Reçu en préfecture le 16/03/2011

Affiché le

- De demander au président d'associer les partenaires extérieurs concernés aux travaux du comité de pilotage (Conseil général, associations, acteurs locaux,...)

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/03/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

